

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

03 décembre 2020 – 14 h 00

En visioconférence

Etaient présents:

- Enseignants collège A: Joel Andriantsimbazovina, Aurore Gaillet, Nathalie Jacquinot,
 Marc Nicod, Mathieu Touzeil-Divina
- Enseignants collège B: Olivier Blin, Eugenie Fabries-Lecea, Didier Guignard, Solange Mirabail, Nathalie Casamatta, Anne-Laure Thomat-Raynaud, Pierre Juston?
- BIATSS: Cecile Frossard, Stephanie Porcario, Yasmine Bouaiche
- Etudiants collège licence : Hugo Padilla à Pierre Garrote, Coline Couzine-Bonnis-Sassi
- <u>Etudiants collège master et doctorat</u> : Pierre deville, Thomas Martin Dimichele, Clement Lagarrigue
- <u>Personnalités extérieures</u>: ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX, PASCAL GAUDILLERE arrivé à 15H30

Avaient donné procuration:

- Enseignants collège A :
 - O MARIE BASSANO à EUGENIE FABRIES-LECEA
 - LUKAS RASS-MASSON A AURORE GAILLET
 - O DIDIER KRAJESKI à SOLENGE MIRABAIL
 - O CELINE MANGEMATIN à MARC NICOD
- Personnalités extérieures :
 - O Nadia Pellefigue à Alain Daguerre de Hureaux
 - JEAN CATHALA à MARC NICOD
 - FRANÇOIS FAUGERE à JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA

Étaient excusés :

- Enseignants collège A: PIERRE EGEA
- Enseignants collège B : Akemakou Njinga Nessan, Severin Jean, Quentin Guiguet-Schiele
- Personnalités extérieures : Pierre-Marie Hanquiez, Jacques Boulard, Laurent Granel

Invités:

- VERONIQUE IMBERT, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- Daniela Ferreira, Chef du pole Master
- Marie Delord, SG Ecole Europeenne du Droit
- MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DSF SCD
- GERARD JAZOTTE, RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA LICENCE DROIT GENERALE PARCOURS JURISTE DE COPROPRIETE
- CATHERINE CLUZEAUD-DELVIT, DIRECTRICE DE LA FORMATION CONTINUE VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE FCV2A
- HAIRATY DJIBO

Le conseil débute à 14 H 00.

Il est donné lecture des procurations.

1. Adoption des PV des Conseils de Faculté des : 10 mars – 7 juillet – 22 septembre et 20 octobre 2020.

Il manque encore l'adoption du PV du 11 février 2020. Il sera présenté lors du Conseil de Faculté du 26 janvier 2021.

Ce point est adopté à l'unanimité

2. Vœux au nouveau Président et aux nouveaux élus du conseil.

Monsieur le doyen souhaite pleine réussite au nouveau Président : le Professeur Hugues Kenfack, ancien Doyen de notre Faculté...

3. Informations diverses

- Monsieur le doyen souhaite la bienvenue à la nouvelle Responsable du pôle Master, Madame Daniella Ferreira, ainsi que Madame Pascale Garcia, qui vient au soutien de Madame Laure Balondrade. Nous comptons maintenant 6 personnes au Cabinet du doyen.
- La loi programmation recherche a été adopté le 20 novembre 2020. Une lettre de Frédérique Vidal nous est parvenue. Des points positifs et les points d'alerte ont été soulevé. Le CNU reste vigilent quant à son rôle.
- Recrutement de tuteurs pour les étudiants de 1^{ère} année sur la période de janvier à avril pour lutter contre la morosité liée aux études à distance et éviter le décrochage.
 Ils auront pour mission d'aider les L1 à surmonter cette période difficile.
- O Le Salon Infosup s'est déroulé à distance durant la période allant du 16 au 20 novembre 2020. Cette année, le salon n'a pas connu un franc succès car peu de lycéen ont répondu présent. Nos remerciements vont naturellement au SUIO-IP et à Madame Anaïs TOULOUZAT qui a su s'adapter à toutes les difficultés rencontrées dans l'organisation des salons virtuels.
- O La Journée portes ouvertes seront prévues le 06 février 2021 et se dérouleront en distanciel sous la forme d'un salon virtuel. Au programme : des conférences sur nos formations (LICENCES et MASTERS), des échanges en direct avec les enseignants et étudiants, la présentation des services de la vie étudiante ainsi que la participation de professionnels de l'orientation.
- O Dématérialisation des conventions de stages à partir du 01/09/2021.
- o Rétablissement de l'abonnement LEXBASE. C'est un succès collectif. Merci au CSD...
- Prime Covid : 50 primes de 330€/personne ont été versé à la Faculté réparties comme suit :
 - l'équipe rapprochée

- vacataires?
- 1 cas particulier?
- scolarités droit Licence et M1
- Calendrier des prochains Conseil de Faculté pour 2021 : 26 janvier à 15h30 23 février à 15h30 30 mars à 14h00 04 mai à 14h00 01 juin à 14h00 29 juin à 14h00

4. Adoptions des modalités de contrôle des connaissances

Un certain nombre de MCC sont à adopter pour l'année en cours, soit le DU DSN, DJCE, CSD, CIEL et DSTE. Il n'y a pas de grand changement sauf la modification de la maquette du M2 pour le DU DSTE.

Monsieur le doyen donne ensuite la parole à Madame Eugénie Fabries-Lecea qui souhaite apporter une précision sur le dossier. « Les étudiants du dernier semestre du Master partent en mobilité avec le DU, il a fallu refondre les bons intitulés et mise en cohérence entre le DU été le Master ».

DSN: changement de nom (pas d'info, rien de noté)????

Licence pro syndic de copropriété devenue une Licence générale :

Monsieur le Professeur Gérard Jazottes présente la Licence Droit Générale parcours juriste de copropriété. Elle s'adresse aux étudiants et professionnels souhaitant suivre une formation leur permettant d'accéder aux métiers de la copropriété et à divers autres métiers du domaine de l'immobilier, sans pour autant laisser de côté la possibilité d'une poursuite d'études, la mention « droit de l'immobilier » étant visée au premier chef. Il précise que la Licence Professionnelle ne répondait pas suffisamment aux besoins des professionnels et rendait ce parcours prisonniers d'une nomenclature.

A compté de 2021, les IUT vont proposer des DUT en 3 ans, ce qui fera diminuer l'intérêt des Lpros. Enfin, il est précisé qu'en FCV2A, ce type de Licence avec des parcours et cette Licence serait un complément ajouté à cette offre.

Cela pourrait être un premier pas vers un pôle immobilier plus fourni pour irradier vers les différents Masters que nous proposons.

La Licence en alternance est en mode hybride.

Madame Anne-Laure Thomat-Raynaud souligne que les professionnels sont très enthousiastes. Nous serions les premiers à proposer ce diplôme. Le groupe FONCIA apporte tout son soutien à ce projet.

Ces points sont adoptés à l'unanimité

5. Convention Université Franco-allemande

Cette convention a pour objet l'attribution d'allocations par l'UFA pour le cursus S02-18 pour l'année Universitaire 2020/2021.

L'allocation des fonds doit être signée annuellement.

Ce point est adopté à l'unanimité

6. Admission en Master

Des ajustements sont à prévoir pour l'année Universitaire 2021-2022 :

- Réduction du nombre de vœux à 3, toujours hiérarchisés.
- Complétude des dossiers par la Scolarité en amont de l'examen des dossiers par les responsables pédagogiques. La Faculté prendra à sa charge le recrutement de vacataires, si nécessaire, pour aider les gestionnaires de scolarité.
- Calendrier harmonisé; dépôt des vœux entre le 03 et le 17 mai. Publication des résultats le 21 juin. Un délai de 48 heures est laissé aux étudiants pour confirmer les vœux. L'inscription se fait à compter du 24 juin. Un calendrier spécifique est prévu pour la FOAD, l'EED, la FFCV2A et les ERASMUS entrants qui ont d'autres contraintes.

7. Adoption des capacités d'accueil pour l'année universitaire 2021-2022

Monsieur le doyen propose de voter les capacités d'accueil au niveau de la mention et pas au niveau du parcours. Ce qui n'empêche pas de voter aussi une capacité d'accueil pour les M2. Les demandes de redoublement relèvent du jury d'examen pour des raisons exceptionnelles. Les candidatures sont dématérialisées mais possibilité d'avoir des dossiers papiers pour ceux qui le souhaitent. Dématérialisation aussi pour le dépôt des vœux. Il faut communiquer d'avantage et améliorer l'information faite aux étudiants, notamment en L2. Il rappelle que l'an prochain c'est la réforme de la L3 avec 5 parcours.

Monsieur Thomas Martin-Dimechele partage l'avis du doyen sur la synchronisation des calendriers des 3 universités. Il demande une précision concernant les inscriptions des étudiants en Licence.

Madame Nathalie Delanghe répond que les étudiants de M1 ne pourront s'inscrire que sur la première période soit avant fin juillet.

Monsieur Thomas Martin-Dimechele demande une précision sur le traitement de cas des étudiants qui s'inscrivent dans deux Université.

Madame Nathalie Delanghe répond qu'ils paieront les frais d'inscription. Les étudiants recevront les avis favorables à la même date du fait de l'harmonisation des dates entre université du Sud de la France.

Monsieur Joël Andriantsimbazovina souhaiterait que l'on classe les étudiants une fois pour toute lors de la sélection.

Madame Hairaty Djibo demande s'il est possible de faire des lettres de refus en bonne et due forme pour la poursuite d'études.

Madame Nathalie Delanghe précise que la pièce fournie actuellement par l'université n'est pas signée et qu'en effet le rectorat a refusé cette pièce.

L'an dernier, était mis en place un droit à la poursuite d'études sur une mention. Cette année on envisagerait un droit à la poursuite d'études par parcours. Si l'étudiant souhaite changer de parcours, il re-candidate. (Voir doc. Hélène) ?

Ce point est adopté à l'unanimité

8. Cellule de continuité pédagogique

Monsieur le Professeur Nicod fait le point sur les travaux de la cellule pédagogique.

Pour les examens, le calendrier sera maintenu de la semaine du 04/01/2021 au 26/03/2021, soit 11 semaines.

En l'état actuel, on pourrait prévoir trois ou quatre semaines d'enseignements à distance et reprendre le 25/01/2021 ou le 01/02/2021 en présentiel, ce qui laisserait entre 7 à 8 semaines avec la jauge à 50% avec un souhait de pouvoir organiser des examens en avril en présentiel. TSE passe en ce moment en présentiel, le rectorat ne devrait pas y être opposé.

Concernant la correction des copies des chargés de TD, les consignes ont été données. Il y aura une consultation de copie. Cela reste un droit mais seulement pour les écrits.

Monsieur Marty prend la parole pour parler des deux bases Dalloz qui ont connu une fréquentation accrue. La base Dalloz biblio dont la BU est abonnée avec 5 consultations simultanées et il faudrait envisager d'augmenter le nombre de consultation simultanée : 500€ pour 5 de plus, 7500€ pour 10 de plus. Il soulève une difficulté car il ne peut pas demander l'augmentation du nombre de consultation immédiatement car il faudrait passer par un consortium qui oblige à des délais trop long.

Monsieur le doyen reprend la parole pour annoncer que nous attendions un arrêt du Conseil d'Etat. La reprise des cours est annoncée pour le début février. La Faculté de Droit reprendrait au 04 janvier en distanciel et dès que possible un présentiel avec la jauge.

Pour les examens des semestres pairs, nous souhaitons le présentiel, soit le 05 avril.

Une communication sera faite le 18 décembre 2020.

Ce point est adopté à l'unanimité

13. Demande de financement

- Les montants alloués pour les bourses de réussite et d'excellence versées aux étudiants ont été doublées cette année.
- Demande de 2500€ Pris sur l'enveloppe du M2 Droit du numérique et versé à l'association les Juristes du numérique.
 - Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de 150€ Pris sur l'enveloppe du M2 droit Fiscal et versé à l'association Master II Droit Fiscal.
 - Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de 5500€ Pris sur l'enveloppe du M2 Droit de la propriété intellectuelle et versé à l'association IP Alumni Toulouse (IPAT) pour l'organisation du concours CN2PI.
- Le financement est adopté à l'unanimité
- Retardataire pour la commission concours mais néanmoins validé par les membres :
 Demande de 250€ Pour le concours de plaidoirie JOHN H. JACKSON MOOT COURT PROJECT.
 - Le financement est adopté à l'unanimité
- Somme due : 804.90€ Cotisation au titre de l'année 2020 à la Conférence des doyens de Droit et Science Politique.
 - Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de 1000€ Versé à l'association générale étudiante de Midi-Pyrénées (AGEMP). Pour répondre à une précarité des étudiants durant cette période difficile, l'association s'occupe entre autres, de la distribution de panier alimentaire variés et équilibrés aux étudiants toulousains les plus démunis.
 - Le financement est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h35.